

03/07/2015



**NOUVELLES 2015** - Ces résultats doivent permettre de faire la lumière sur les circonstances de la mort des sept victimes et partant, de déterminer l'implication des services secrets algériens. Ont-ils réellement été assassinés par le Groupe islamique armé (GIA), comme le soutient Alger? S'agirait-il plutôt d'une bavure de l'armée algérienne? Ou les services secrets algériens les ont-ils exécutés pour discréditer les islamistes? Cela fera bientôt vingt ans que l'enquête sur la mort des sept moines de Tibhirine échoue à répondre à ces questions.

### LA CONCLUSION D'ANALYSES MENÉES À L'AUTOMNE

Mais elle pourrait connaître une nouvelle avancée ce jeudi 2 juillet. Le juge Marc Trévidic, en charge de l'épineux dossier, rencontre en effet les familles des victimes pour leur livrer les résultats des expertises menées sur les dépouilles. Si seules deux de ces familles se sont constituées partie civile, toutes en revanche ont accepté la conduite de ces analyses. À l'automne dernier, le magistrat avait obtenu l'autorisation de se rendre en Algérie, accompagné de sa consœur Nathalie Poux et d'experts français, pour effectuer des prélèvements sur les sept têtes, exhumées sous la supervision d'un magistrat algérien. Une véritable source d'espoir pour les familles à l'époque puisque « jamais aucune autopsie n'avait été faite », rappelle leur avocat, Me Patrick Baudouin. « Sur place, les opérations ont été menées dans des conditions convenables. Les experts ont pu prendre des photos et des radios. »

### DES INTERROGATIONS SUR LA DATE ET LES CAUSES DE LA MORT DES MOINES

En revanche, les autorités algériennes ont refusé que les prélèvements sur les crânes et les

vertèbres, pourtant effectués en double, soient rapportés en France. Or ces derniers devaient notamment permettre de « dater la mort des moines au jour près », souligne Me Patrick Baudouin.

Un élément indispensable dans la progression de l'enquête. En effet le GIA, dans un communiqué adressé à la radio marocaine, indiquait avoir assassiné les religieux le 21 mai 1996. Si la mort est antérieure à cette date, l'authenticité du communiqué, et donc la responsabilité du GIA, sont remises en doute.

Sans analyse des prélèvements sur le sol français, « il sera sans doute très difficile de dater la mort, regrette Me Patrick Baudouin. En revanche, les experts pourront peut-être déterminer si la décapitation des moines a eu lieu ante ou post-mortem ». Une autre information essentielle. Si les victimes ont été décapitées après avoir été tuées, la thèse selon laquelle le crime a été maquillé pour faire accuser les islamistes, coutumiers de ce mode d'exécution, s'en trouverait renforcée.

### UNE ENQUÊTE TOUJOURS ENTRAVÉE

Cette entrevue avec les familles doit enfin permettre au juge Marc Trévidic de faire le point sur les blocages et les avancées de l'enquête. Le magistrat avait en effet réclamé l'audition de plusieurs personnes sur le sol algérien, ce qui lui a été refusé par les autorités locales. Celles-ci avaient promis de s'en charger elles-mêmes et de transmettre les procès-verbaux. Mais il ne s'est rien passé.

Profitant d'un voyage présidentiel en Algérie à la mi-juin, Me Patrick Baudouin avait interpellé François Hollande pour lui demander d'exiger le respect de l'entraide judiciaire entre les deux pays. Sans grand résultat, selon l'avocat?: « L'Élysée nous a dit que la question avait été posée. François Hollande s'est vu répondre que la justice algérienne ferait son travail. »

Dernière ombre au tableau, le départ imminent du juge Trévidic, qui doit obligatoirement changer de fonction après dix années au même poste. Son affectation en septembre au TGI de Lille fait craindre aux familles et à leur avocat un enlisement de l'enquête.

Margaux Baralon

Source : la-croix.com, 2/07/2015

